

De: Russel Tremblay [rtremblay@deseptiles.com]
Envoyé: 16 septembre 2013 09:09
À: mine-apatite-sept-iles
Objet: Projet de mine d'apatite

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une
mine d'apatite à Sept-Îles

6211-08-009

Bonjour,

Comme vous le savez, le projet de mine d'apatite suscite un débat émotif qui peut amener certains écarts, ce qui peut nuire à la participation du public. En effet, nous sommes interpellés par une quantité impressionnante d'informations qui peuvent s'avérer de la désinformation, ce qui est contraire à un des principes du BAPE tels que présenté ci-dessous.

Les règles de participation (BAPE)

Les règles de participation suivantes ont pour but de faciliter la participation de toutes les personnes intéressées et concourent à maintenir un climat serein et respectueux. La consultation vise à connaître leurs opinions et leurs préoccupations et à recueillir les arguments qui les soutiennent.

Toute personne qui participe à l'audience publique s'engage à respecter les conditions suivantes :

- 1. La présentation verbale et le mémoire visent le projet seulement et ils sont soumis dans le respect des personnes.*
- 2. Ils ne comportent pas d'attaques personnelles ni de propos injurieux ou menaçants.*
- 3. Ils ne comportent pas de propos pouvant porter atteinte à la réputation et au droit au respect de la vie privée. Ils ne comportent pas de contenu qui pourrait porter atteinte au droit à l'image (par exemple, l'image d'une personne sur une photographie).*
- 4. Ils ne comportent pas de propos qui font la promotion d'une information qui est trompeuse ou illégale.*
- 5. Ils ne comportent pas de propos qui reproduiraient sans autorisation une œuvre protégée par le droit d'auteur (par exemple, un article de presse, un extrait d'une publication).*
- 6. Ils s'en tiennent aux seuls renseignements personnels utiles à l'argumentation développée.*

*Les présentations verbales et les mémoires sont publiés **sous la responsabilité de leur auteur**. Le BAPE ne donne pas d'avis juridique ni n'interprète les lois pour le compte des participants.*

*Les présentations verbales et les mémoires n'engagent pas le BAPE. Dans le cas où les règles ci-dessus ne seraient pas respectées, **le BAPE se réserve le droit** de ne pas diffuser un mémoire ou d'interrompre une présentation verbale.*

Si vous constatez la diffusion de propos contraires à ces règles de participation, nous vous remercions de nous le signaler à l'adresse suivante

Nous désirons porter à votre attention des communiqués produits par un regroupement de médecins de Sept-Îles ainsi que de Québec ait meilleure mine qui peuvent être interprétés favorablement compte tenu entre autres du statut particulier des médecins (se référer ci-dessus).

Afin de pouvoir nous éclairer davantage sur le projet de Mine Arnaud, vous trouverez ci-dessous des questions en lien avec certaines des affirmations contenues dans ces communiqués.

Questions relatives au communiqué d'un groupe de médecins de Sept-Îles

On mentionne que 15 à 20 millions de litres par jour seront rejetés dans un ruisseau

Questions :

1. Est-ce que cette information est exacte ?
2. Si oui, sera-t-elle traitée avant d'être rejeté ?
3. Est-ce conforme aux normes en vigueur ?

Une autre information mentionne que « chaque année, la population serait exposée à des tonnes de contaminants atmosphériques, dont des poussières fines contenant des métaux, métalloïdes et silice cristalline. Or, il est maintenant clairement démontré que les poussières fines ont un impact majeur sur la santé, essentiellement sur les systèmes respiratoires, cardiaques, et sur le développement des enfants. Elles augmentent également les taux de cancer et de morbidité ». Sept-Îles a déjà un taux de cancer du poumon parmi les plus élevés au Québec. »

Questions

1. Est-ce que le projet a démontré qu'il rejetterait des tonnes de contaminants atmosphériques ?
2. Si oui, est-ce que le niveau de rejet respecte les normes environnementales ?
3. Quelles sont les études qui pourrait démontrer que le niveau de rejet du projet de Mine Arnaud pourrait clairement démontré qu'il a un impact sur la santé, qu'elle que le mentionne le groupe de médecin ?
4. Existe-t-il un lien direct démontré entre le taux de cancer du poumon constaté à Sept-Îles et les rejets atmosphériques des entreprises dans le secteur ?

Pollution sonore. L'évaluation proposée par Mine Arnaud évoque des niveaux de décibels au-dessus des normes québécoises de jour comme de nuit. Et l'étude d'impact n'évoque pas les conséquences du dynamitage sur l'ambiance sonore et la santé. Bonjour anxiété et insomnie..

Questions :

1. Est-ce vrai que le niveau de décibel dépasse les normes québécoises de jour comme de nuit ?
2. Si oui, est-ce que Mine Arnaud s'est engagé à faire des mesures d'atténuation ?
3. Est-ce que le niveau sonore du dynamitage a été mesuré ?
4. Si oui, respecte-il les normes minimales environnementales

Questions relatives au communiqué de Québec Meilleure mine

On y dénombre les quantités de rejets dans la Baie de Sept-Îles en terme de tonnes pour la durée totale de la vie de la Mine. Ainsi, on mentionne que « ...Selon de récentes données révélées sur le projet, nous avons calculé que Mine Arnaud déverserait pas moins de 3 tonnes d'uranium, 4 tonnes d'arsenic, 6 tonnes de phosphores, 52 tonnes de manganèse et quelque 1500 tonnes de métaux et autres éléments toxiques dans la Baie-de-Sept-Îles durant la vie de la mine »

Questions :

1. Est-ce que l'interprétation effectuée par l'organisme constitue la méthode usuelle de calculer le niveau de rejets ?
2. Est-ce que l'information est exacte ?
3. Est-ce que les rejets respectent les normes minimales de rejets ?

On mentionne également que « ...À cela s'ajoutent les risques de déversements accidentels, les contaminations possibles provenant des eaux souterraines et la contamination provenant des poussières (plus de 30 000 tonnes émises durant la vie de la mine)... »

Questions :

1. Est-ce que l'interprétation effectuée par l'organisme constitue la méthode usuelle de calculer le niveau de rejets des projets ?
2. Est-ce que l'information est exacte ?
3. Est-ce que les rejets respectent les normes minimales de rejets ?

Communiqué de presse #1

Médecins pas apathiques face aux impacts d'une mine d'apatite *

Communiqué

Soumis par QMM le 10 septembre, 2013 - 07:48

(Lettre d'opinion, 9 septembre 2013)

Tandis que le Québec déchire chemises et voiles concernant l'éventuelle charte des valeurs québécoises, le projet de Mine Arnaud à Sept-Îles, et les audiences en cours du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), passent inévitablement sous le radar politique. Pourtant ce projet de mine d'apatite (minerai servant à la production de fertilisant) suscite de vives inquiétudes au plan environnemental et médical.

Ce projet est la plus importante mine à ciel ouvert en milieu habité au Québec: près de deux fois plus grande que celle ayant balaféré Malartic, soit l'équivalent d'environ 4700 terrains de football. La fosse envisagée se situe à moins d'un kilomètre des premières résidences et à sept kilomètres du centre-ville. Si ce n'était que cela! La source principale d'eau potable de Sept-Îles se trouve également à proximité du site prévu. Sans compter que l'effluent minier, en moyenne de 15 à 20 millions de litres par jour, sera rejeté par un ruisseau se déversant dans la baie de Sept-Îles. Aucune étude d'impact n'a d'ailleurs été faite pour cette baie.

Comme médecins, notre principale préoccupation demeure la santé de la population. En cela, l'analyse de l'Association Canadienne des Médecins pour l'Environnement (ACME) confirme nos craintes. Dr Éric Notebaert, professeur agrégé à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et membre de l'ACME, évalue que « chaque année, la population serait exposée à des tonnes de contaminants atmosphériques, dont des poussières fines contenant des métaux, métalloïdes et silice cristalline. Or, il est maintenant clairement démontré que les poussières fines ont un impact majeur sur la santé, essentiellement sur les systèmes respiratoires, cardiaques, et sur le développement des enfants. Elles augmentent également les taux de cancer et de morbidité ». Sept-Îles a déjà un taux de cancer du poumon parmi les plus élevés au Québec. Souhaitons-nous vraiment avoir la palme?

En tout cas, nous serons en lice pour celle de la pollution sonore. L'évaluation proposée par Mine Arnaud évoque des niveaux de décibels au-dessus des normes québécoises de jour comme de nuit. Et l'étude d'impact n'évoque pas les conséquences du dynamitage sur l'ambiance sonore et la santé. Bonjour anxiété et insomnie. Ceci n'est pas sans rappeler la situation de Malartic, où un tiers des citoyens a déclaré souffrir de détresse psychologique, comparativement à 22% avant le projet minier.

Nous doutons aussi que Mine Arnaud soit en mesure de réagir à la survenue de certains risques majeurs (ex: écoulement des eaux de surface). La province se relève difficilement de la tragédie de Lac Mégantic. Sept-Îles lutte aujourd'hui contre le déversement de mazout lourd d'une des minières dans sa baie. Combien d'autres urgences

environnementales faudra-t-il avant que le gouvernement ne mette un frein à la cession de notre environnement et de notre santé à des multinationales étrangères? Ce pays est-il donc le nôtre?

Nous aimerions nous fier au gouvernement du Québec, mais comment faire confiance à l'état, juge et partie dans ce dossier? En effet, le site internet de Mine Arnaud mentionne « un partenariat entre deux leaders »: la société norvégienne Yara International ASA et la société d'État Investissement Québec. Angoissant.

Le projet de Mine Arnaud nous apparaît inacceptable aux plans environnemental et humain. Aucun intérêt économique, surtout mesuré selon le prix de marché de l'apatite, ne devrait avoir préséance sur la santé de la population. Nous conjurons le gouvernement du Québec de mettre un terme à ce projet. Sortons de l'apatite, et de l'apathie.

*Dre Émilie Fournier md, Dre Ouanessa Younsi md, médecins œuvrant à Sept-Îles, les auteurs écrivent en leur nom personnel. Ce texte a été signé par: Dre Véronique Beaudry md; Dr Stéphane Bélanger md; Dr Jean Désy md; Dre Isabelle Gingras md; Dre Pascale Lafortune md; Dre Yvelyne Romain md; Dre Agnès Tousignant md; younsi@hotmail.com; emilie.fournier.3@ulaval.ca;

Communiqué de presse #2

Impacts des projets miniers sur la Baie-de-Sept-Îles : Cliff Resources et Mine Arnaud sur la sellette

Soumis par QMM le 10 septembre, 2013 - 07:50

Sept-Îles, mardi 10 septembre 2013. Suite au déversement de 5000 litres d'hydrocarbures de Cliff Resources la semaine dernière à Sept-Îles, la coalition Québec meilleure mine sonne l'alarme et dénonce le fait que Mine Arnaud n'a mené aucune étude de risques et d'impacts pour la Baie-de-Sept-Îles. « Selon de récentes données révélées sur le projet, nous avons calculé que Mine Arnaud déverserait pas moins de 3 tonnes d'uranium, 4 tonnes d'arsenic, 6 tonnes de phosphores, 52 tonnes de manganèse et quelque 1500 tonnes de métaux et autres éléments toxiques dans la Baie-de-Sept-Îles durant la vie de la mine. Comment Mine Arnaud peut-elle prétendre que son projet n'aurait aucun impact pour la Baie-de-Sept-Îles? Comment les ministères ont-ils pu laisser aller Mine Arnaud sans exiger une telle étude? », dénonce Ugo Lapointe, porte-parole de la coalition Québec meilleure mine.

Le projet de mine à ciel ouvert Mine Arnaud est situé à moins de 900 mètres de la Baie-de-Sept-Îles (eaux du fleuve Saint-Laurent). Chaque jour, Mine Arnaud y déverserait entre 15 et 20 millions de litres d'effluent minier chargé de différents métaux et éléments toxiques. À cela s'ajoutent les risques de déversements accidentels, les contaminations possibles provenant des eaux souterraines et la contamination provenant des poussières (plus de 30 000 tonnes émises durant la vie de la mine). « C'est complètement inacceptable qu'aucune étude d'impact n'ait été réalisée à ce jour concernant les risques du projet Mine Arnaud pour la Baie-de-Sept-Îles. Le déversement de Cliff révèle pourtant que de tels impacts peuvent être considérables. Voilà une autre faiblesse majeure du projet Arnaud qui pèse lourd en défaveur de sa réalisation », affirme Mme Louise Gagnon, du Regroupement pour la sauvegarde de la grande Baie-de-Sept-Îles.

Des ministères trop laxistes

La coalition Québec meilleure mine dénonce du même souffle le trop grand laxisme des ministères qui ont permis à Mine Arnaud de ne pas réaliser une telle étude d'impact. « Comment est-ce possible que les ministères, censés être les chiens de garde de notre environnement et de notre qualité de vie, aient laissé aller Mine Arnaud sans aucune étude d'impact sur la Baie-de-Sept-Îles? Est-ce par complaisance, par manque de compétence, ou par manque crucial de ressources pour faire leur emploi? Peu importe, c'est symptomatique d'un problème grave qu'il faut corriger », insiste M. Lapointe.

BAPE et mobilisation citoyenne

Face à cette autre lacune majeure du projet Mine Arnaud, la coalition Québec meilleure mine réitère son appui aux citoyens de Sept-Îles et souligne l'importance de se mobiliser dans les prochaines semaines pour faire entendre leur voix

face à ce projet controversé. Tout citoyen ou organisme doit notamment s'inscrire cette semaine (dernière occasion) pour faire une présentation devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) entre le 24 et le 27 septembre, à Sept-Îles. Toute personne peut également déposer, à tout moment, une lettre ou un court commentaire au BAPE pour émettre son opinion sur le projet (par téléphone au 1-800 463-4732 ou par courriel mine-apatite-sept-iles@bape.gouv.qc.ca; voir le site du BAPE pour autres détails). « Il est important de se faire entendre au BAPE. Chaque voix compte! », de conclure M. Lapointe.

— 30 —

Merci de votre collaboration.

Cordialement,

Russel Tremblay, M. Sc.

Directeur des communications
Développement Économique Sept-Îles
700, Boul. Laure bureau 231
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1
Tél : 418-962-7677 poste 1
Fax : 418-968-2084
Courriel : rtremblay@deseptiles.com

